



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5022103

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 5/02/2025 11H58 C:001046 I:08149

VM30900

V/Email reçu le Mercredi 05/02/2025 à 11H58

120 AVENUE DE LA BOUVINE
30900 NIMES

SELON DEVIS N° 5022013

IMMEUBLE : PISCINE NEMAUSA
120 AVENUE DE LA BOUVINE
30000 NIMES

Nîmes, le 18 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : PISCINE NEMAUSA - COULOIR DU PERSONNEL
M. CANIVENC 06 82568316

MOTIF : REMPLACEMENT D'UN TUBE EN CUIVRE DN 14 CORRODÉ PAR UNE NOUVELLE
CONDUITE EN MULTICOUCHE DN 16.
Votre accord sur notre devis n° 5022013 du 05/02/2025 d'un montant de
352,38€ HT SOIT 422,85€ TTC

Donneur d'ordre : M. F CANIVENC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie dans les parties communes à l'intérieur de
l'immeuble.

LE 18/02/2025 A 08H30
PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC M. CANIVENC.
MISE A DISPOSITION D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE
ATELIER.

COUPURE D'EAU ET VIDANGE DES RÉSEAUX.
REPLACEMENT D'ENVIRONS 50 CM DE CUIVRE DN 14 PAR UNE NOUVELLE CONDUITE
MULTICOUCHE DN 16 ET POSE D'UN T DE DISTRIBUTION.
RACCORDEMENT SUR LES EXISTANTS AVEC ADAPTATIONS.
REMISE EN EAU ET CONTRÔLE DE LA BONNE ÉTANCHÉITÉ.
REPLI DU CHANTIER.

OBSERVATIONS : FJ LCOMPTER Email envoyé le 18/02/25 à 15H12 M. F CANIVENC

TRAVAUX REALISES CONFORMENT AU DEVIS.
SUITE A NOS TRAVAUX, NOUS ALLONS VOUS FAIRE PARVENIR UN DEVIS
COMPLEMENTAIRE CAR NOUS AVONS REPERE UNE CASSE SUR L'ALIMENTATION EAU
CHAUDE ET LE BOUCLAGE.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5022103

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Main d'oeuvre et déplacement	225,00	225,00
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
1,00	Fournitures	127,38	127,38
TOTAL H.T.			352,38
T.V.A. a 20,00%			70,47
TOTAL T.T.C.En EURO			422,85

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN